

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231213-2023-49-DAL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Publication : 13/12/2023

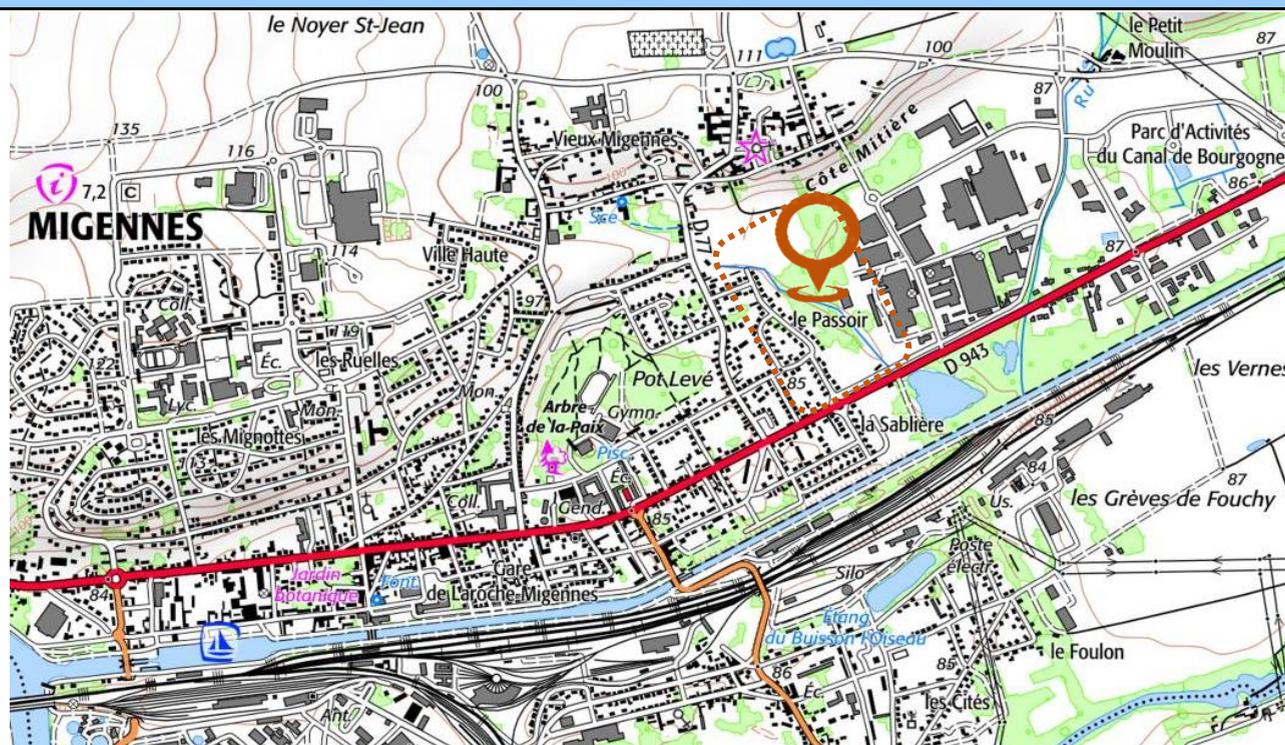


## Projet de restauration hydromorphologique du ru de Migennes au lieu-dit Le Passoir.



<b>RIVIERE</b>	ru de Migennes	<b>Superficie concernée :</b> <b>22 000 m<sup>2</sup></b>
<b>COMMUNE (S)</b>	Migennes (89)	<b>Volume potentiellement stockable :</b> <b>12 500 m<sup>3</sup></b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon	

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Contexte et problématique

Historiquement, le ru de Préblin et le ru de Migennes étaient deux affluents distincts de l'Armançon. Suite à la construction du canal de Bourgogne puis à la création d'une sablière, les deux ruisseaux ont été déplacés et rectifiés, et confluent aujourd'hui dans l'étang du Préblin avant de rejoindre l'Armançon.

Les modifications subies par ces cours d'eau entraînent un envasement chronique et une homogénéisation des faciès d'écoulement. Le déplacement du cours d'eau hors de son talweg et les merlons de curage sur les deux berges bloquent l'expansion de ses crues.

De plus, un ouvrage cadre est présent sous la D943, à l'aval du projet. Il est infranchissable au regard de la continuité écologique et est intégré dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement sous le numéro 123 368.

#### Objectifs visés

L'objectif principal du projet consiste à la restauration de la dynamique physique et biologique du cours d'eau, de ses zones annexes et la mobilisation du champ d'expansion de crues.

Cette opération permettra :

- Par le reméandrage de ralentir l'écoulement de l'eau,
- Par la réduction des berges de restaurer la zone d'expansion de 22 000 m<sup>2</sup>,
- De reconnecter le cours d'eau avec son lit majeur,
- De diversifier les habitats humides,
- De restaurer la continuité écologique du cours d'eau,
- Par la création d'un merlon de protéger les habitations face aux crues,
- .

Enjeux sur les parcelles concernées							
Protection des habitations vis-à-vis des crues, reconnection de la continuité écologique et restauration hydroécologique du site.							
Nature de l'intervention							
Création d'un nouveau lit méandriphorme							
Création de zones humides annexes (mares, boisement alluvial,...)							
Modification d'un ouvrage sur le cours d'eau							
Conditions d'exécution							
Le projet se situe sur des parcelles communales ou en voie d'aquisition par la commune. Le foncier mobilisé par le champ d'expansion de crues est également communal.							
ECHEANCIER							
<b>Il s'agit d'une opération :</b> <input type="checkbox"/> d'investissement <input checked="" type="checkbox"/> de fonctionnement <b>Les montants suivants sont :</b> <input type="checkbox"/> HT <input checked="" type="checkbox"/> TTC							
Détail des dépenses envisagées		Date estimée de démarrage		Date estimée de fin		Coût	
1-Travaux de terrassement		nov-23		avr-24		173 750,40 €	
2-Ouverture au public		déc-23		mai-24		55 207,20 €	
3 -Travaux de plantation		nov-24		janv-25		27 151,20 €	
4-Imprévus de travaux		nov-23		janv-25		10 045,08 €	
5-Dépenses annexes		nov-23		janv-25		10 000,00 €	
6-Animation / Maitrise d'œuvre		oct-22		janv-25		41 423,08 €	
				<b>TOTAL</b>		<b>317 576,96 €</b>	
PLAN DE FINANCEMENT							
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Commune de Migennes	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	173 750,40 €	156 375,36 €				17 375,04 €	10%
2	55 207,20 €	27 603,60 €	27 603,60 €			- €	0%
3	27 151,20 €	24 436,08 €				2 715,12 €	10%
4	10 045,08 €	9 040,57 €				1 004,51 €	10%
5	10 000,00 €	9 000,00 €				1 000,00 €	10%
6	41 423,08 €	33 138,47 €				8 284,62 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>317 576,96 €</b>	<b>259 594,08 €</b>	<b>27 603,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>30 379,28 €</b>	